

AUDITIS SA
Cabinet RAVE et Associés

Au capital de 3 000 000 francs
RCS CHAROLLES B 382 535 144

16 rue Pasteur - BP 36
71130 GUEUGNON

7 JANV. 1995

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 DECEMBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,
Le dix décembre à onze heures,
Au siège social à GUEUGNON (71130), 16 rue Pasteur,

Les actionnaires de la société AUDITIS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration.

Monsieur Michel RAVE, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée, conformément aux statuts.

Monsieur Pierre VALETTE et Monsieur Jean-Luc FUMOUX, les deux actionnaires présents disposant du plus grand nombre de voix et acceptant, remplissent les fonctions de Scrutateurs.

Le bureau, ainsi composé, désigne Monsieur Jacques MOISSONNIER comme Secrétaire.

Le Président rappelle tout d'abord ce qui suit :

- Aucun des actionnaires n'ayant demandé l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, la présente assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant proposé par le Conseil d'Administration :

.....
.....

* Renouvellement du mandat des Administrateurs ; remplacement d'un Administrateur ;

.....
.....

- La convocation a eu lieu suivant les prescriptions de l'article 124 du décret n° 67.236 du 23 mars 1967 et de l'article 28 des statuts, au moyen d'une lettre adressée le 25 novembre 1994 à chaque actionnaire ;

- Monsieur Bernard FOUQUE, représentant de la société SABEC, Commissaire aux Comptes de la société, a été convoqué par lettre recommandée en date du même jour, avec demande d'avis de réception ;

- Toutes les pièces et tous les documents visés aux articles 133 et 135 du décret précité du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant le délai de quinze jours avec celui de la présente réunion, et adressés aux actionnaires dans les cas et conditions prescrits par les textes en vigueur.

L'Assemblée prend acte de ces déclarations.

Puis le Président constate, d'après la feuille de présence émargée par les actionnaires présents et certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents et ceux représentés possèdent ensemble 30 000 actions sur les 30 000 composant le capital social.

Il constate la présence de Monsieur Bernard FOUQUE, représentant la société SABEC, Commissaire aux Comptes.

Il déclare alors que l'Assemblée, régulièrement convoquée et composée, et réunissant le quorum prescrit par la loi et les statuts, peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau, à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts,
- les pièces de convocation,
- la feuille de présence et les procurations des actionnaires représentés,
- la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 1994,
- les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions présentées par le Conseil d'Administration.

Puis il ouvre la délibération par la lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Le Président invite ensuite Monsieur Bernard FOUQUE à donner lecture de ses rapports de Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, la parole est offerte aux actionnaires.

Après un échange d'observations sur les questions à l'ordre du jour, la discussion étant close, le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....
.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de tous les Administrateurs viennent à expiration ce jour,

Renouvelle pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, à tenir dans l'année 2000, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2000, les mandats de :

- Monsieur Jacques MOISSONNIER,
- Monsieur Michel RAVE.

Prend acte du souhait de Monsieur Armand TETARD de ne pas renouveler son mandat et le remercie vivement pour sa collaboration active et chaleureuse pendant ces trois années,

Nomme Monsieur Pierre VALETTE en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Armand TETARD, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, à tenir dans l'année 2000, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jacques MOISSONNIER et Monsieur Michel RAVE ont fait savoir qu'ils acceptaient le renouvellement de leur mandat, et Monsieur Pierre VALETTE qu'il acceptait ce mandat, qu'ils n'exerçaient toujours aucune fonction et n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 12 heures.

De tout ce qui précède a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président du
Conseil d'Administration :



Michel RAVE